

## V - La protection contre la foudre des bâtiments

### V-1. L'Installation Extérieure de Protection contre la Foudre

L' Installation Extérieure de Protection contre la Foudre a pour but de canaliser les coups de foudre directs qui, en son absence, auraient frappé le bâtiment ou la structure, puis à évacuer les courants de foudre vers la terre, sans que ceux-ci puissent causer des dégâts ou pénétrer à l'intérieur du volume à protéger.

L' Installation Extérieure de Protection contre la Foudre a évolué en juillet 1995 avec une nouvelle norme (NF C 17-102) traitant de la protection [...] contre la foudre par Pointe paratonnerre à Dispositif d'Amorçage (P.D.A.).

#### V-1.a Le Paratonnerre

L' Installation Extérieure de Protection contre la Foudre est composée de trois parties distinctes :

- Le Dispositif de Capture
- Le(s) conducteur(s) de toiture et de descente
- La prise de terre.

Le dispositif de capture est la partie la plus visible de l'installation, puisqu'il s'agit de la « tige » que l'on aperçoit en faitage pour les édifices équipés d'un système de protection.

A cette « tige » métallique, dans la majeure partie des cas en cuivre, est donné le nom de paratonnerre.

